



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLE DE MALESTROIT**  
**SEANCE DU 8 FEVRIER 2022**

---

L'an deux mil vingt-deux, le 8 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 février, s'est réuni en salle du Conseil municipal, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

---

**Présents (17) :** M. GICQUELLO, M. LEMBELEMBE, M. GUILLEMOT, Mme BLANCO-HERCELIN, M. POUESSEL, M. KERVICHE, Mmes LE LIEVRE, LE SAUTER – LE BEL, GUILLAUME, LHOPITALIER, OGER, KERVAZO, MM.OUTIN, MM FORT, GUIHARD, Mmes BLANCHET, THOMAS.

**Absent ayant donné pouvoir (2) :** M. BROGARD qui donne pouvoir à M. GICQUELLO ; M. LE BRUN qui donne pouvoir à M. GUILLEMOT

**Absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** M. OUTIN est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire expose en préalable :

Nous allons débiter cette réunion de conseil municipal qui devrait être brève car essentiellement consacrée à la gestion administrative de la commune. Nous aurons le 29 mars prochain une séance beaucoup plus importante consacrée notamment au Budget et à l'AVAP.

Entre temps, nous nous retrouverons pour travailler en commission travaux et en commission finances, les convocations sont en train d'être rédigées. Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates retenues :

- Commission finance : le 1er mars à 18h30,
- Commission travaux : le 15 mars à 18h00.

## Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

---

### **2022\_02\_08\_01 - Délibération portant sur l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022**

M. le Maire expose :

Je vous rappelle que le Code général des collectivités permet d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour procéder aux dépenses avant le vote du budget. Nous avons déjà pris une délibération similaire en 2021 et cela facilite la gestion des urgences et les relations avec nos fournisseurs.

Compte-tenu de l'avancée du chantier de l'église, je vais solliciter de votre part un complément au projet de délibération qui vous a été transmis afin d'ouvrir des crédits sur l'opération consacrée à la restauration de l'église.

Le CGCT nous autorise à ouvrir le quart des dépenses ouvertes lors de l'exercice précédent. Pour l'acquisition de matériel, cela nous permet d'ouvrir en dépense une enveloppe de 19 000 €. Comme nous sommes contraints de changer le serveur informatique, 8000 € seront nécessairement prélevés dès ce mois de février sur cette enveloppe.

Pour l'église, nous avons ouvert une enveloppe de 315 000 € en 2021. Un calcul similaire nous permet d'ouvrir une enveloppe d'un peu plus de 75 000 €. Cette somme suffira jusqu'au vote du budget à fin mars.

*Echanges sur la délibération 2022\_08\_02\_01 :*

*J-F Guihard : une petite consultation de la commission des finances, même en visio n'aurait pas gâché. Nous nous abstiendrons donc.*

*C. Guillemot : j'ai eu la chance de visiter le chantier et la rénovation est splendide. Nous aurons une église qui sera magnifique. La rénovation a été faite de main de maître.*

*C. Blanco-Hercelin : il n'y avait pas lieu de faire une commission des finances puisqu'il s'agit d'une autorisation prévue par le CGCT.*

Après délibération, le conseil municipal,

- A la majorité (4 abstentions Mmes THOMAS et BLANCHET et MM GUIHARD et FORT) approuve l'ouverture de crédits à hauteur de 19 000 € au titre de l'opération « acquisition de matériel » et à hauteur de 75 000 € au titre de l'opération « restauration de l'église ».

## **2022\_02\_08\_02 - Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

M. le Maire expose :

En raison de la mutation d'un agent du service administratif vers une autre collectivité, il est nécessaire de procéder à son remplacement. Dans le cadre de la mobilité interne, un agent a postulé pour assurer le poste d'agent en charge de l'accueil et de l'état-civil, poste à temps complet.

Nous sommes bien entendu tout à fait favorables à cette candidature au vu du travail fourni jusqu'à présent par l'agent. Nous devons toutefois créer un nouvel emploi en raison de la différence de grade entre les agents.

Il ne s'agit donc que d'une démarche administrative, l'effectif en Mairie restera identique.

*Echanges sur la délibération 2022\_08\_02\_02 :*

S. Blanchet : On peut savoir qui prend le poste ?

M. le Maire : Aurore LAPORTE quitte la Ville de Malestroit et Marina JEGO prendra le poste

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- la création d'un emploi d'agent en charge de l'accueil et de l'état civil à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

### **2022\_02\_08\_03 - Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial**

M. le Maire expose :

La Commune emploie aux services techniques un agent en CDD qui donne entière satisfaction dans son travail. Nous envisageons donc son intégration pérenne dans nos services en créant un emploi d'agent des services techniques.

Là aussi, il ne s'agit que de formalités statutaires, l'effectif restant également stable.

*Echanges sur la délibération 2022\_08\_02\_03 :*

Ph. Fort : Même question de qui s'agit-il ?

M. Le Maire : il s'agit de Luis PERESTRELO.

C. Guillemot : il s'agit d'une équipe très efficace puisque des gens de Vannes, Rennes et Nantes viennent faire réaliser leur carte d'identité à Malestroit compte-tenu des délais de réponse très courts.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la création d'un emploi d'agent des services techniques à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

### **2022\_02\_08\_04 - Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre d'un CAE**

M. le Maire expose :

En décembre dernier, nous avons reçu une personne en stage au sein des services techniques qui était éligible au contrat CAE Parcours Emploi Compétence.

Accompagné par la Mission locale, ce type de contrat bénéficie d'un taux de prise en charge de l'Etat à hauteur de 80 % sur une base hebdomadaire de 30 heures.

Compte-tenu de la charge de travail des services techniques, de la qualité de service de la personne, des aides possibles et du rôle social que ce dispositif permet, nous avons donc proposé ce type de contrat début janvier pour une durée de 11 mois à 35 heures.

Je vous précise que même si ce contrat est par nature temporaire, la collectivité se doit de créer spécifiquement le poste. Nous devons donc régulariser la situation administrative de l'agent.

*Echanges sur la délibération 2022\_08\_02\_04 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la création du poste d'agent en CAE au sein des services techniques à 35 heures avec prise en charge de l'Etat à hauteur de 80 % sur une base hebdomadaire de 30 heures

## **2022\_02\_08\_05 - Délibération portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association UCAM dans le cadre de l'opération « chèque Cadeau »**

M. le Maire expose :

Suite à l'annulation du repas des Aînés face à la pandémie de Covid-19, la Ville de Malestroit et le CCAS ont décidé d'offrir un chèque cadeau aux Malestroyennes et Malestroyens de 70 ans et plus en partenariat avec l'UCAM, comme en 2020, opération qui avait rencontré un beau succès.

Une convention tripartite a été signée en ce sens en novembre 2021.

Nous avons évoqué dans le détail ce projet en novembre dernier mais la convention n'était alors pas finalisée.

Je vous rappelle que dans le cadre de cette opération, la commune de Malestroit et le Centre Communal d'Action Sociale financent à part égale l'achat de chèques cadeaux auprès de l'Union des Commerçants et Artisans de Malestroit d'un montant maximal de 11 000 € (50% de subvention par le CCAS et 50% de subvention exceptionnelle par la commune de Malestroit). L'Union des Commerçants et Artisans de Malestroit ayant pris en charge les coûts de fabrication des chèques cadeaux.

*Echanges sur la délibération 2022\_08\_02\_05 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'UCAM dans le cadre de l'opération « chèque cadeau » versée contre justificatif et ne pouvant excéder un montant de 5 500 €.

## **Informations et Questions diverses**

---

### **Information portant sur l'opération de financement participatif « Livre Photo Pays de Malestroit – Yvon Boëlle »**

Le service culturel de la Ville organise au Pass'Temps une magnifique exposition de photographies d'Yvon Boëlle sur Malestroit et son pays dans les années 70 et 80.

En octobre puis en novembre dernier, quatre séances de projections ont été organisées à l'Armoric Cinéma et ont réuni près de 200 personnes venues découvrir ces photos, échanger avec Yvon Boëlle et rapporter de nombreuses anecdotes permettant au photographe de redonner des noms à tous ces visages.

Nous poursuivons le projet en 2022 avec une grande exposition des photos au Pass'temps.

L'objectif est qu'à l'automne prochain soit publié un livre aux éditions Ouest-France de ces photographies et bien d'autres encore.

Pour ce projet, l'équipe du Pass'Temps a été particulièrement innovante et a mis en place un financement participatif en ligne sur le site « Kengo », qui est une plateforme soutenue par le Conseil régional de Bretagne. Vous pouvez le commander en ligne et vous le faire livrer si vous le souhaitez. Il nous reste un mois pour cette opération et les exemplaires pré-commandés seront dédicacés par Yvon Boëlle.

Je ne peux que vous encourager à commander à l'avance cet ouvrage. Nous avons bien évidemment besoin d'un minimum de commandes pour aller plus loin dans ce beau projet d'édition.

